

**LOI PACTE ET AVÈNEMENT DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER)**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA398	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	658,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 11/06/2025 au 11/06/2025
- Du 12/11/2025 au 12/11/2025

**OBJECTIFS**

- Présenter à l'entreprise une couverture assurantielle retraite complémentaire pour ses salariés et des modalités de mise en place
- Évaluer les besoins des salariés

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**

[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Des points clés expliqués de façon simple et synthétique. Synthèse des pratiques de commercialisation en vigueur. Des exercices venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Une méthodologie proposée pour chaque séquence. L'expertise des formateurs métiers habitués au terrain.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance collective, formateur expert de l'IFPASS.**

## PROGRAMME

- A. Enveloppe et 3 sous-catégories
  - 1. PER Individuel
  - 2. PER Collectif
  - 3. PER Obligatoire et catégoriel
- B. Chaque PER et 3 compartiments
  - 1. Traitement des versements volontaires
  - 2. Traitement des versements issus de l'épargne salariale
  - 3. Traitement des versements obligatoires de l'entreprise et du salarié
- C. Chaque compartiment et modes et conditions de sortie différents
  - 1. Sortie en rente totale ou partielle ou en capital
  - 2. Sortie en rente obligatoire
  - 3. Sortie en capital anticipées
- D. Régimes particuliers
  - 1. Régime fiscal des transferts de sommes issues des contrats d'assurance-vie
  - 2. Forfait social
- E. Devoir de conseil notamment en cas de transfert
  - 1. Prise en compte de l'intérêt fiscal
  - 2. Prise en compte de l'intérêt patrimonial

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats  
Conseillers clientèles  
Agents généraux  
Courtiers  
Inspecteurs commerciaux

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation nécessite des connaissances de base dans le domaine des assurances de personnes.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

658,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 11:43